

4.5.1.4 Imidan WP (phosmet 70 %)

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

L'étiquette du pesticide est la seule source d'information ayant force de loi et elle contient toute l'information liée à l'utilisation du produit commercial. Le présent document est un résumé de l'étiquette. Lorsqu'il est question de répression, l'efficacité approximative du produit est de 60-75 % tandis qu'une suppression est de 85 % et plus. Il est important de toujours se référer à l'étiquette légale qui est disponible soit sur le contenant du pesticide ou soit sur le site internet de l'ARLA : <http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/lr-re/index-fra.php>. Veuillez vous assurer que vous avez la plus récente mise à jour de ce résumé d'étiquette.

Toujours aviser votre acheteur pour les applications des pesticides dans votre culture.

Fait avec l'étiquette du 02-03-2023

RÉSUMÉ DE L'ÉTIQUETTE

- Groupe 1B
- Indice de risque pour la santé (IRS)¹ : 206
- Indice de risque pour l'environnement (IRE)² : 121
- Insectes à traiter :
 - **Mouche du bleuet;**
 - **Arpenteuse de l'airelle;**
 - **Scarabée japonais (adulte);**
 - **Drosophile à ailes tachetées.**
- Moment d'application :
 - **Mouche du bleuet** : consulter les autorités agricoles locales pour connaître la période appropriée de traitement;
 - **Arpenteuse de l'airelle** : procéder à l'application entre la mi-avril et la mi-juin autant dans la végétation que la récolte. Réaliser la première application lorsque les insectes atteignent un seuil de dommages important;
 - **Scarabée japonais (adulte)** : Appliquer lorsque les scarabées japonais adultes sont observés pour la première fois;
 - **Drosophile à ailes tachetées** : commencer lorsqu'indiqué par les infestations d'insectes et les programmes de pulvérisation locaux ou provinciaux.

¹ La valeur de l'IRS varie de 1 à 2 420. Plus le chiffre est élevé, plus le risque qu'il représente au niveau de la santé est important.

² La valeur de l'IRE varie de 1 à 961. Plus le chiffre est élevé, plus le risque qu'il représente pour l'environnement est important.

4.5.1.4 Imidan WP (phosmet 70 %)

- Taux d'application et mélange :
 - Mouche du bleuet, arpenreuse de l'airelle, scarabée japonais (adulte) et drosophile à ailes tachetées :
 - ✓ Dose : **1,6 kg/ha**;
 - ✓ Taux d'application : **1 000 L/ha**.
 - Remplir le réservoir de pulvérisation à moitié avec de l'eau. Arrêter l'agitation et placer les sachets hydrosolubles intacts/non ouverts dans le réservoir (**ne pas les ouvrir et ne pas les mouiller avant de les ajouter**). Démarrer l'agitation mécanique et la recirculation par le fond du réservoir sans employer aucune recirculation en hauteur, si possible;
 - **Arrêter l'agitation avant d'ouvrir le couvercle** du réservoir. Ouvrir le couvercle du réservoir en prenant soin d'éviter tout contact avec les poussières ou le mélange de pulvérisation, afin de vérifier que les sachets hydrosolubles sont complètement dissouts. **Ne pas** ajouter d'autres produits autorisés ou ne pas remplir complètement le réservoir tant que les sacs hydrosolubles ne sont pas complètement dissouts et que le pesticide n'est pas bien mélangé;
 - Lorsque **les sachets hydrosolubles sont complètement dissouts** et tout autre produit a été ajouté au réservoir, reprendre le remplissage du réservoir avec de l'eau jusqu'au niveau souhaité, fermer le couvercle et reprendre l'agitation;
 - Laisser **l'agitateur en marche** lors du remplissage, du mélange et de la pulvérisation.

- Restrictions :
 - Application terrestre seulement;
 - Maximum 1 **application** par saison;
 - **Ne pas** appliquer pendant les périodes de **calme plat**;
 - Éviter d'appliquer ce produit lorsque les **vents sont en rafales**;
 - **Toxique** pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées par pulvérisation directe, dérive de pulvérisation et résidus sur les feuilles, le pollen et le nectar sur des cultures ou de mauvaises herbes en floraison;
 - **Toxique** pour les oiseaux, les petits mammifères sauvages, les organismes aquatiques et pour certains arthropodes utiles;
 - Éviter d'appliquer ce produit lorsque des **pluies intenses** sont prévues;
 - S'assurer que le réservoir de pulvérisation, la pompe et les tuyaux sont **propres et qu'ils ne contiennent pas de bore ni d'autres substances** qui libèrent du chlore libre. Le bore et le chlore libre entraîneront la dissolution incomplète de la pellicule hydrosoluble, ce qui bouchera la pompe, les tuyaux et les tamis du pulvérisateur;
 - **Délai de réentrée : 12 heures** (le port d'équipement de protection individuelle est **obligatoire pour les activités essentielles** lors du retour dans les secteurs traités pendant les **14 jours suivant** une application);
 - **Délai avant la récolte : 15 jours**;
 - **Zones tampons** : 15 m pour un cours d'eau douce, 30 m des puits.

- Entreposage :
 - Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale;
 - Les utilisateurs finaux peuvent entreposer ce produit à des températures inférieures à 0°C pourvu que le produit soit peu manipulé. À des températures inférieures à 0°C, l'emballage sous film soluble devient susceptible au craquelage et au bris lors du port et de la manutention;
 - Garder les sachets hydrosolubles dans leur contenant protecteur et les entreposer dans un endroit frais et sec. Ne pas entreposer à des températures supérieures à 40°C.

- Équipements de protection :
 - Combinaison par-dessus une chemise à manches longues, des pantalons longs, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant les opérations de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation.

RÉDACTION 2019

Christina Fortin-Ménard, d.t.a., technicienne agricole, Club Conseil Bleuet, Dolbeau-Mistassini

MISE À JOUR 2024

Cléo Côté, agronome, Club Conseil Bleuet, Dolbeau-Mistassini

FINANCÉE PAR

